

Image not found or type unknown



Rapatriement des fonds par notaire

Par **bellafiore**, le **08/11/2010** à **10:24**

Bonjour,

Le notaire chargé de la succession a fait rapatrier les fonds de la succession dont nous sommes les héritiers sans que nous n'ayons à aucun moment donné ni procuration ni mandat ???

Cela nous interpelle.

Sur quels documents fournis par le notaire la banque doit-elle procéder au virement chez ce dernier ?

La banque nous informe que le notaire a procédé au règlement final ?

Merci d'avance.